



## REVALORISATIONS DES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



**+183 €**  
nets/mois

- **Personnels non médicaux des EHPAD** des secteurs public et privé non lucratif (189 € nets/mois dans la fonction publique suite à la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 et 160 € nets/mois pour le privé commercial) ;
- **Personnels paramédicaux**, aide médico-psychologique, assistant de vie sociale, accompagnant éducatif et social de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux des secteurs public et privé non lucratif : établissements pour personnes en situation de handicap, établissements de la protection de l'enfance... (160 € nets/mois pour le privé commercial) ;
- **Personnel de l'accompagnement socio-éducatif** de l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux des secteurs public et privé non lucratif (exerçant à titre principal des fonctions d'accompagnement).



**+35 €** en moyenne  
nets/mois

- **Personnels paramédicaux** des établissements sociaux et médico-sociaux publics et privés financés ou cofinancés par l'assurance maladie.



Refonte des  
grilles de salaire

- **Aides à domicile** : Refonte des grilles de salaire conventionnelles des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du secteur privé non lucratif suite à l'avenant 43 de 2020.



**+3 %** en moyenne  
revalorisation

- **3 % de revalorisation** de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires et transposition de la mesure dans le secteur privé associatif.

Février 2023

